



ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DÉPARTEMENTALE DE MAINE-ET-LOIRE

Miellerie du Fresne
Exploitation Lycée du Fresne
49130 STE GEMMES SUR LOIRE
tél : 06 02 38 75 95

Le 6 janvier 2025.

Chers adhérents,

En ce début d'année 2025, recevez mes meilleurs vœux de santé et de prospérité pour vous, vos proches et vos chères colonies.

L'assemblée générale de notre association se déroulera **samedi 22 février 2025 de 8H30 à 12H00** à la maison des associations, rue de l'Authion à Sainte Gemmes/Loire. Elle sera suivie **de 14H00 à 15H30** d'une assemblée générale extraordinaire pour mettre à jour nos statuts et notre règlement intérieur.

L'ordre du jour détaillé figure sur les convocations jointes et se résume ainsi :

- 8H30 Accueil.
- 9H00 Ouverture assemblée générale.
- 12H00 Fin de l'assemblée générale ordinaire.
- Pause déjeuner
- 13H30 Accueil des participants à l'assemblée générale extraordinaire.
- 14H00 Assemblée générale extraordinaire.
- 15H30 Fin de l'assemblée générale extraordinaire.
- 15H30 Échanges entre apiculteurs.
- 17H00 Clôture.

Pour le déjeuner, un repas préparé par un traiteur vous est proposé. Les conditions de réservation sont précisées sur le bulletin-réponse joint à ce courrier.

Bonne assemblée générale.

Jean-Luc Denéchère,
Président de l'ASAD49



ASAD 49

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Samedi 22 février 2025 à partir de 8H30.

Maison des associations

Rue de l'Authion – SAINTE GEMMES-SUR-LOIRE

ORDRE DU JOUR

- **8H30 ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- **Émargement, remise de badge, ticket repas et bulletins de vote pour l'élection du tiers sortant des membres du conseil d'administration et des commissaires aux comptes (les adhérents absents peuvent donner pouvoir à un autre adhérent de leur choix).**
 - Tiers sortant : Joël LANGOUMOIS – Anne GOURIN – Francis BANNIER.
 - Les candidatures aux postes d'Administrateurs sont à faire parvenir avant le **8 février 2025** au Président, **Jean-Luc DENÉCHÈRE - 526 route de l'Écluse - 49800 ANDARD** ou à labeille49@labeille49.fr.
 - **Les adhérents sont invités à déposer leurs bulletins de vote dans l'urne au retour de la pause-café.**
- **9H00 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
 - Mot de bienvenue et rapport moral du Président
 - Validation du rapport de l'AG de l'année 2023, **compte-rendu transmis par mail ou courrier,**
- **9H20 RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS**
9H20 Rucher-école, 9H40 AIC, 10H00 Commission défense de l'abeille **10H20 PAUSE-CAFÉ**, Élections aux postes d'administrateurs et de commissaires aux comptes, 10H40 Rapport financier, 11H15 Commission sanitaire.
- **12H00 Annonce des résultats des élections – Clôture de l'assemblée générale ordinaire**
- **PAUSE DÉJEUNER**
- **14H00 Assemblée générale extraordinaire**
- **15H30 Échanges entre apiculteurs**
- 16H30 Questions-réponses
- 17H00 Clôture de la journée

COUPON RÉPONSE

Merci de bien vouloir adresser ce coupon réponse et votre règlement éventuel AVANT le **2 février 2025** (*date de réception par la trésorière*) à :

↩ **Nathalie Lecaplain – 3 Place de la Noë – 49320 LES ALLEUDS**

PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

participera à l'assemblée générale.

ne participera pas à l'assemblée générale.

participera à l'AG extraordinaire.

ne participera pas à l'AG extraordinaire.

POUVOIR

Je donne pouvoir pour me représenter et voter en mes lieux et place à :

NOM :

PRÉNOM :

RÉSERVATION DE REPAS

Je réserve repas dont.....repas adhérent à 13 €

etrepas accompagnant x 16 € soit€

soit un total de€

Les boissons sont prises en charge par l'ASAD.

*Paiement **uniquement** par **chèque** à l'ordre de l'**ASAD49** à joindre à votre réservation.*



ASSOCIATION SANITAIRE APICOLE DÉPARTEMENTALE DE MAINE-ET-LOIRE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASAD49
qui s'est tenue à la Maison des Associations – Sainte Gemmes/loire
le 24 février 2024.

PARTICIPATION :

563 adhérents convoqués.

80 participants, 159 votants dont 79 pouvoirs, 156 votes exprimés, 3 bulletins nuls

La liste des participants est disponible au siège de l'association.

DÉROULEMENT :

Sur décision de son conseil d'administration, l'ASAD49, sous l'autorité de son président, a procédé à son assemblée générale au titre de l'année **2023, le 24 février 2024 à Sainte Gemmes-sur-Loire** en la Maison des Associations, rue de l'Authion.

Le présent document rend compte du déroulement de la séance :

- Le **3 janvier 2024**, les convocations accompagnées du procès-verbal de l'année précédente et de l'appel à candidature aux postes d'administrateurs et de commissaires aux comptes ont été adressés aux adhérents par mail (**543/563**) ou par courrier (**20/563**).
- Le **27 janvier 2024** relance par mail aux adhérents.
- Le **24 février 2024** tenue de l'assemblée générale en présentiel.



L'ensemble des actions constituant l'assemblée générale a été présidé par Monsieur Jean-Luc Denéchère, président de l'ASAD49. Il était assisté par un secrétaire de séance, Monsieur Thierry Narcés, secrétaire de l'ASAD49.



OUVERTURE

Le secrétaire présente les modalités d'organisation de la journée.

Fernand PINEAU, ancien président de l'ASAD, témoigne de l'organisation par l'ASAD49, il y a 30 ans, du congrès de la FNOSAD au lycée du Fresne à SAINTE GEMMES/LOIRE.

APPROBATION PV AG 2022

Tous les adhérents ont été destinataires du procès-verbal de l'AG précédente. En séance, ils l'approuvent à l'unanimité.

Le président, Jean-Luc Denéchère, salue les invités présents : monsieur le président du GDS Pays de la Loire, monsieur le président de ASAD44. Il adresse ses salutations aux adhérents présents.



RAPPORT MORAL

L'année 2023 a été compliquée pour les abeilles et les apiculteurs.

Dans les ruches, le démarrage de printemps a été favorable pour les pollinisateurs mais aussi les frelons asiatiques, leur principal prédateur. Puis, en été, le manque d'eau a pénalisé les récoltes de châtaignier. En fin d'année, l'aide aux médicaments par le conseil général a été accordée, puis le renouvellement du PSE a été obtenu. Dans ce cadre, les visites de tous les apiculteurs sont conduites tous les 5 ans.

Des avancées significatives se sont matérialisées dans la lutte contre le frelon asiatique. Le plan national a été mis sur pied pour coordonner les actions des apiculteurs et celles des organismes de lutte contre les organismes nuisibles (FREDON, FDGDON). A ce titre, la section apicole régionale a embauché un employé qui pourra contribuer au suivi du piégeage et de la destruction. L'ASAD continuera à collecter les remontées d'informations du département et à les transmettre à la région.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT :

Le président prend part à de très nombreuses réunions (fonctionnement ASAD, section apicole régionale, convention tri-partite OVVT – OVS – ADA, plan national frelon, observatoire régional fonds vert frelon chambre d'agriculture, conseil de développement ALM, etc.).

Il participe aux AG d'organismes partenaires (FNOSAD, par exemple).

Il mène aussi de nombreuses activités de terrain (rucher-école, destruction de nids de frelons asiatiques, visites, etc.).



RAPPORT D'ACTIVITÉS :

Chaque commission a présenté son rapport d'activités pour l'année 2023 et ses perspectives pour 2024.

COMMISSION RUCHER-ÉCOLE Ergys PORECI

Le rôle du rucher-école est de dispenser des formations à l'apiculture tant en initiation qu'en perfectionnement.

BILAN 2023 :

En 2023, l'ASAD49 a travaillé avec 6 ruchers-écoles dont 3 ruchers partenaires. Une soixantaine d'apprenants a fréquenté ses 3 ruchers-écoles. Un nouveau rucher-école a été mis en place à la Maison des Chasseurs de Bouchemaine. L'ASAD a fait un effort sur la formation des formateurs.

PERSPECTIVES 2024 :

Les ruchers-écoles sont toujours à la recherche de bénévoles pour encadrer les groupes de débutants. Les activités vont débuter avec la formation théorique le samedi 2 mars 2024 au lycée du Fresne. Puis, les premiers travaux sur le terrain début avril.



COMMISSION ANIMATION/INFORMATION/COMMUNICATION Geoffrey BERGER – André COUÉ

André COUÉ a présenté le rapport de la commission AIC qu'il anime avec Geoffrey BERGER absent pour raisons professionnelles.

Les missions de l'AIC s'articulent autour de 3 axes :

- faire connaître l'ASAD49,
- éduquer pour mieux protéger l'abeille,
- favoriser les rencontres entre apiculteurs.

BILAN 2023 :

Participation à de nombreux évènements destinés au grand public.

Parution d'articles sur le site internet labeille49.fr, sur Facebook et Instagram.
Animations auprès d'élèves et étudiants.

PERSPECTIVES 2024 :

Poursuivre les efforts de communication.

Répondre autant que possible aux demandes de participation aux évènements et animations.

Améliorer la visibilité dans les secteurs de Saumur et Cholet.

Étudier la possibilité de mettre en place une exposition permanente à TERRA BOTANICA.

Le calendrier des évènements 2024 a été présenté. Pour participer comme bénévole, un lien vers un formulaire d'inscription en ligne est diffusé sur le site internet de l'ASAD49.

BESOINS

Le bilan budgétaire et les coûts prévisionnels pour 2024 ont été présentés en détail.

La commission a diffusé une proposition d'achat groupé de pièges sélectif pour lutter contre le frelon asiatique.



COMMISSION PROS Anne GOURIN

Même si sa responsable fait aussi partie de l'ADA PL, la commission PROS n'a pas menée d'action spécifique en 2023. Le conseil d'administration devra s'interroger sur la nécessité de la maintenir et de lui confier des actions particulières à l'avenir.



PRÉSENTATION DU NOUVEAU SITE INTERNET Nathalie LECAPLAIN

Nathalie LECAPLAIN a présenté sommairement le visage du nouveau site internet qui devrait se substituer à l'ancien en cours d'année.



CONSIGNES D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS Thierry NARCÉS

Thierry NARCÉS a indiqué les modalités d'organisation des élections en rappelant les postes à pourvoir, l'utilisation des pouvoirs et les conditions de nullité des bulletins.

Les adhérents présents ont été invités ensuite à déposer leurs bulletins dans les urnes prévues à cet effet.



RAPPORT FINANCIER : Nathalie Lecaplain

La trésorière de l'association a présenté et commenté le bilan financier de 2023. Les comptes ont été validés dans leur intégralité par les commissaires aux comptes le 17 février 2024.

Les changements majeurs en 2023 ont été :

- la modification du barème de remboursement des frais kilométriques,
- le changement de réglementation qui conduit chaque apiculteur à souscrire son assurance individuellement,
- les cotisations aux grands organismes (FNOSAD, GNTSA, GDS PDL, ADA) avec en particulier une cotisation de rattrapage à GDS PDL pour 2022,
- les coûts inhérents au renouvellement du PSE en 2023.

Les recettes de l'association tiennent dans :

- les 563 adhésions,
- les subventions et dons des collectivités ou des particuliers,
- la vente de miel aux adhérents des ruchers-écoles,

- les intérêts bancaires.

Le budget a ensuite été présenté en détail.

BILAN 2023 :

PERSPECTIVES 2024 :

Commissions	Charges	Produits	Résultat
Sanitaire	170 782,81 €	161 581,10 €	- 9 201,71 €
Rucher école	4 356,23 €	2 294,50 €	- 2 061,73 €
Animation / Information / Communication (AIC)	2 423,36 €	252,00 €	- 2 171,36 €
Défense de l'Abeille	18 615,33 €	35 803,10 €	+17 187,77 €
Fonctionnement de l'ASAD	17 458,43 €	23 942,44 €	+ 6 484,01 €
Résultat 2023	213 636,16 €	223 873,14 €	+10 236,98 €

Commissions	Charges	Produits	Résultat
Sanitaire	161 846 €	161 846 €	- €
Rucher école	3 300 €	3 300 €	- €
Animation / Information / Communication (AIC)	3 930 €	- €	- 3 930 €
Défense de l'Abeille	18 500 €	35 000 €	+ 16 500 €
Fonctionnement de l'ASAD	16 779 €	18 900 €	+ 2 121 €
Résultat prévisionnel 2024	204 355 €	219 046 €	+ 14 691 €

La situation des comptes bancaires a aussi été présentée :

BILAN 2023 :

Trésorerie 2023	01/01/2023	31/12/2023	Mouvements
Compte Courant	3 885,95 €	11 419,71 €	+ 7 533,76 €
Compte Livret A	78 345,51 €	80 630,58 €	+ 2 285,07 €
Compte CSL Association	72 083,37 €	88 519,61 €	+ 16 436,24 €
Caisse	30,00 €	30,00 €	- €
TOTAL	154 344,83 €	180 599,90 €	+ 26 255,07 €

PERSPECTIVES 2024 :

Trésorerie 2024	01/01/2024	31/12/2024 prévisionnel	Mouvements
Compte Courant	11 419,71 €	21 110,71 €	+ 9 691,00 €
Compte Livret A	80 630,58 €	83 130,58 €	+ 2 500,00 €
Compte CSL Association	88 519,61 €	91 019,61 €	+ 2 500,00 €
Caisse	30,00 €	30,00 €	- €
TOTAL	180 599,90 €	195 290,90 €	+ 14 691,00 €

En tenant compte de tous ces éléments, de la diminution prévisible des recettes provenant de la destruction des nids de frelons asiatiques et de l'intention de l'association de trouver un local mieux adapté à son fonctionnement, le montant des cotisations a légèrement été revu à la hausse en 2024.

La trésorière a rappelé les conditions d'obtention du numéro d'apiculteur, le droit à une visite tous les 5 ans dans le cadre du PSE et le reversement de l'aide régionale pour la lutte contre varroa.



COMMISSION DÉFENSE DE L'ABEILLE ET DES APICULTEURS

Jean-Luc DENÉCHÈRE

En l'absence de responsable en titre, c'est le président qui présente le bilan des activités de cette commission dont le principal objectif est de lutter contre le frelon asiatique, ennemi des abeilles et des pollinisateurs.

Ces actions sont de 2 sortes : tout d'abord, le piégeage sélectif des fondatrices pour limiter autant que possible le développement de nids, puis la destruction des nids découverts dans l'environnement et en particulier aux alentours des ruchers.

Pour ce faire, l'ASAD49 tend à multiplier les conventions de partenariat avec les collectivités motivées afin de coordonner et d'améliorer l'efficacité de ces actions. 35 conventions sont actives avec les collectivités et GDONs, groupements de défense contre les organismes nuisibles.

BILAN 2023 :

Piégeage : 2100 fondatrices piégées, 1160 nids détruits.

PERSPECTIVES 2024 :

Les intervenants actuels ont cruellement besoin d'être renforcés. L'ASAD49 prend en charge la formation de nouveaux bénévoles (certibiocide) et met à disposition le matériel nécessaire. Un appel à volontariat est à nouveau lancé pour recruter de nouveaux référents et intervenants.

Elle encourage chaque apiculteur à faire le relais vers sa commune pour développer de nouveaux partenariats.

Des modèles de pièges sélectifs à l'efficacité vérifiée ont été mis en ligne sur le site internet de l'association. L'ASAD49 désapprouve l'utilisation de pièges non sélectifs, notamment dits « bouteilles », qui provoquent des dégâts importants sur l'entomofaune.



ÉLECTIONS DU TIERS SORTANT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les adhérents présents éventuellement munis des pouvoirs donnés par certains absents ont été invités à renouveler le tiers sortant des administrateurs (5 postes) et à élire les commissaires aux comptes.

80 adhérents présents, 79 pouvoirs = 159 votants – 156 votes comptabilisés – 3 bulletins nuls

Les résultats des votes s'établissent ainsi :

Élus aux postes d'administrateurs :

André COUÉ 149/156

Alain GUERLET 132/156,

Nathalie LECAPLAIN 156/156,

Thierry NARCÉS 152/156,

Sébastien RENO 141/156.

Non élu Boubou KASSA 49/156

Elus aux postes de commissaires aux comptes :

André COSNEAU 156/156,

Roger DOUILLET 156/156,

Alain PAUMARD 156/156.



COMMISSION SANITAIRE Nathalie LECAPLAIN – Gérald THERVILLE

Le travail de la commission sanitaire tient essentiellement dans la lutte contre le varroa qui est le principal vecteur des agents pathogènes de l'abeille. Nathalie LECAPLAIN et Gérald THERVILLE ont fait le point des actions de la commission tant sur le plan des médicaments que des visites menées pour le Plan Sanitaire d'Élevage.

Médicaments

BILAN 2023 :

Des commandes en cohérence avec le nombre de ruches déclarées.

543 adhérents possèdent 24001 ruches. Parmi eux 444 ont commandés à l'ASAD49 des médicaments contre le varroa. 99 adhérents possédant 394 ruches n'ont pas commandé de médicament à l'ASAD.

La mise en place d'un conteneur pour récupérer les lanières usagées au moment de la distribution a rencontré un fort succès.

PERSPECTIVES 2024 :

Les modalités de commandes seront identiques en 2024 avec la possibilité de retirer les commandes des apiculteurs voisins. Pour les PROS, l'envoi par un transporteur réservé par leurs soins sera possible. La distribution aura lieu à la miellerie le samedi 24 juin 2024. L'envoi des paquets pour ceux qui l'auront demandé sera préparé le même jour.

Plan sanitaire d'élevage (PSE)

BILAN 2023 :

Gérald présente les TSA qui interviennent dans le département.

79 visites sanitaires ont été programmées en 2023, 1 refus qui ne pourra plus commander à l'ASAD.

L'accueil et le retour de ces visites est très positif. Les points significatifs ont été les suivants :

- 1 usage de produit hors AMM avec des pertes conséquentes
- En conventionnel, encore trop de lanières laissées tout l'hiver ce qui génère l'apparition de résistances.
- Des rappels sur l'importance des comptages, l'usage des médicaments et le registre d'élevage.
- Il reste des adhérents qui n'ont pas été visités ou qui commandent une année sur 2 ou en binôme.

PERSPECTIVES 2024 :

Le PSE a été renouvelé pour 5 ans. Il est valide jusqu'au 11 janvier 2029.

Le rythme des visites dans le cadre du PSE sera maintenu notamment pour voir les apiculteurs qui n'ont pas encore été vus.

Selon les demandes de l'ASAD49, il sera possible d'organiser des visites de printemps dans les ruchers-écoles ou des formations ciblées.

L'ASAD49 participe à un essai sur l'utilisation d'un scanner et d'un logiciel de comptage de varroa qui montre de bons résultats.

Pour conclure, la commission sanitaire rappelle le fonctionnement et les modalités d'appel à OMAA (l'Observatoire des Mortalités et Affaiblissements des colonies d'Abeilles).



INTERVENTION du Dr Gérald THERVILLE, vétérinaire-conseil

Après les retours de la commission sanitaire, le vétérinaire-conseil répond à des questions d'apiculteurs et présente quelques nouveaux médicaments.

- Varroxal un autre médicament à base d'acide oxalique qui a obtenu une autorisation de mise sur le marché.
- Bayvarol un médicament à base de fluméthrine qui est le médicament proposé pour l'alternance à l'amitrazé en 2024.

Des apiculteurs s'interrogent sur l'opportunité d'acquérir un caisson de lutte contre varroa par l'hyperthermie. Le vétérinaire rappelle qu'à ce jour la méthode et les résultats ne sont pas consolidés, raison pour laquelle il conseille d'attendre le retour des essais en cours.

Pour conclure, il montre et rappelle l'importance des comptages de varroas pour évaluer le taux d'infestation des colonies à différentes périodes et mener les actions pertinentes.



CONFÉRENCE de Jean-Luc DENÉCHÈRE sur le frelon asiatique

Plan national frelon asiatique

En février 2024, GDS France et FREDON France (fédérations nationales des organismes à vocation sanitaire respectivement dans le domaine animal et végétal) réunis dans le cadre de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (AFSE) ont mis sur pieds le Plan National de lutte contre le frelon asiatique.

Fort de son expérience dans ce domaine, l'ASAD49 a fortement contribué et soutient la mise en œuvre de ce plan. Il y a 3 types d'actions déclinés aux niveaux local, départemental ou régional :

- Les mesures de prévention
- La surveillance
- La lutte

Pour chaque type d'action, les acteurs et les modalités d'application ont été détaillés en insistant sur la nécessité de respecter la charte des bonnes pratiques et de faire remonter les informations de piégeage et de destruction pour mesurer l'efficacité du plan.

Connaître le frelon asiatique

S'adressant à des apiculteurs invités à s'investir dans leurs communes comme référent, Jean-Luc Denéchère a rappelé les particularités du frelon asiatique et l'histoire de son arrivée en France puis en Europe. Il a fait un zoom sur le département du Maine-et-Loire.

Il a rappelé aussi le cycle de vie d'une colonie depuis la fécondation des reines en octobre jusqu'à l'émergence des nouvelles reines vierges l'année suivante. Il a décrit la construction du nid au cours de la saison et l'impact de cette espèce sur l'ensemble de l'entomofaune et sur l'abeille en particulier.

Les méthodes de luttés

Des modèles de pièges sélectifs recommandés ont été montrés, les pièges non sélectifs étant à proscrire. Les remontées d'informations sont essentielles. Des outils informatiques seront mis à la disposition des adhérents pour transmettre leurs données.

Les partenariats avec les collectivités sont encouragés pour améliorer la couverture départementale. Les collectivités sont invitées à transmettre leurs données.

L'ASAD49 transmettra à son tour les données collectées à la région.

Les apiculteurs peuvent compléter le piégeage et la destruction de nids par des méthodes de protection des ruches telles que la pose de muselières ou de harpes, entre autres dispositifs.

In fine, les nids qui sont parvenus à s'établir sont recherchés et détruits par des équipes spécialisées ou des désinsectiseurs.

L'ensemble des présentations de l'Assemblée Générale seront accessibles en ligne dès que possible sur le site de labeille49.fr.



L'élection du bureau s'est déroulée le 5 mars 2024 à la miellerie du Fresne.
 Le nouveau conseil d'administration est organisé de la manière suivante :

FONCTION 1	FONCTION 2	Prénom	NOM
Président	TSA, destruction nids	Jean-Luc	DENÉCHÈRE
Vice-président	Intervenant destruction nids	Alain	GUERLET
Trésorière	Commission sanitaire	Nathalie	LECAPLAIN
Trésorier adjoint	Formateur rucher-école	Olivier	BUISSON
Secrétaire		Thierry	NARCÉS
Secrétaire adjoint	Formateur rucher-école	Francis	BANNIER
Administrateur	Commission rucher-école	Ergys	PORECI
Administrateur	Commission AIC	Geoffrey	BERGER
Administrateur	Commission AIC	André	COUÉ
Administrateur	Formateur rucher-école	Joël	LANGOUMOIS
Administrateur		Anne	GOURIN
Administrateur	Webmaster	Sébastien	RENOU



A Sainte Gemmes-sur-Loire, le 5 mars 2024,

Le président de séance
 Jean-Luc Denéchère

Le secrétaire de séance
 Thierry Narcés